

# CABINET CARRIER-DELASTRE-ROLLET

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 172.278 EUROS

ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

ASSURANCES

C.C.P. LYON 5318-76 Z

R.C. LYON B 957 502 487

18 PLACE DE LA CROIX ROUSSE

B.P. 4582 -

69244 LYON CEDEX 04

☎ : 04.78.28.31.28

☎ : 04.78.28.88.74

**0293**

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE "ILOT 6 LA GRAVIERE" 1 ET 3 ALLEE DE LA GRAVIERE 69110STE FOY LES LYON DU 28 Mars 2007

Les copropriétaires de la résidence ILOT 6 LA GRAVIERE sise 1 ET 3 ALLEE DE LA GRAVIERE SAINTE FOY LES LYON 69110 STE FOY LES LYON se sont réunis le Mercredi 28 Mars 2007 à 18 H 20 à LA GRAVIERE ( ), à la suite de la convocation à l'assemblée générale qu'ils ont reçue.

Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que :

41 copropriétaires totalisant ensemble 5851 /11062 sont présents ou représentés à:

MEMBRES PRESENTS :

Total : 21 copropriétaires et 2898 tantièmes

MEMBRES REPRESENTES:

Total : 20 copropriétaires et 2953 tantièmes

MEMBRES ABSENTS – Mesdames et Messieurs :

BANC GILLES (14) - BENOIT MARIE-THERESE (153) - BERT CELINE (150) - BOLLARDI (47) - BOTTOLI CHRISTIANE (14) - BURCKARD JEAN-PIERRE (153) - CASAROSA (140) - CAZORLA JEAN (153) - CHAVASSE-RIONDET S. (14) - COPRO.ILOT 6 (4) - DELETANG ANNE-MARIE (14) - DELFAU DOMINIQUE (14) - DEVAMBEZ (153) - DREVON THIERRY (153) - DRUETTE-CHOREIN (143) - FOSSE GENEVIEVE (153) - GADREY OLIVIER (153) - GIMENEZ DIDIER (122) - GROS CLAUDE (136) - GROUPE IMMOBILIER CASINO (135) - GUILLAUME ELISABETH (140) - HOMLOK LASZLO (139) - LATOUR (14) - LAVIGNE CHRISTIAN (136) - LECONTE YANN (53) - LEFORT & MLE PETIOT CHARLES & (153) - LEOTOT CHANTAL (126) - LETOFFE MICHEL (136) - MALOCHET GASTON (126) - MARTIN GEORGES (157) - MELONI ANTONIO (112) - MESSAI KAMEL (143) - MONTAGNIER LUDOVIC (14) - PEREZ JEAN (278) - PETOT ANTONY (52) - PEYTAVI (126) - PION ANDRE (28) - POLLET ESTELLE (139) - PREDARI JORDAN (14) - RAFFIN HUGUETTE (14) - REY (14) - ROCHE DAVID (139) - SAGNARD JULIEN (126) - SALANSON (126) - SAPORIS ALBERT (14) - THOMAS GUILLAUME (126) - TROMPIER PIERRE-EMMANUEL (136) - TSYGVINTSEV ALEXEI (136) - VERRIERE CYRIL (14) - VIGNAT O.& MLE AMELOT N. (136) - VILLENEUVE (126)

Total : 51 copropriétaires et 5211 tantièmes

Soit un total de présents et représentés de :

Tantièmes 2898 + 2953 = 5851 sur 11062

Copropriétaires 21 + 20 = 41 sur 92

**1. Désignation du président de l'assemblée, Majorité simple (Art. 24)**

Se présentent M Camilla, M Lacroix.

Sur la candidature de M Camilla est pour : M Camilla (167 tantièmes), abstentions M Barral-Cadiere (139 tantièmes) et Mlle Cammal et Mr Liagre (140 tantièmes), Mr Beaux et ses pouvoirs (soit 310 Tantièmes) pour un total de 589 tantièmes.

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 35 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 4959 tantièmes.

Votent contre : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 167 tantièmes.

CAMILLA ANTOINE (167)

S'abstiennent : 5 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 725 tantièmes.

BARRAL-CADIERE PHILIPPE (139) - BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - CAMMAL E.& MR LIAGRE P. (140)  
[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

Absents : 51 copropriétaire(s) totalisant 5211 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

MME BENOIT MARIE-THERESE rejoint l'assemblée à 18 H 20.

**2. Désignation du ou des scrutateurs de l'assemblée, Majorité simple (Art. 24)**

Sont candidats Mlle Villard, M Jullien ainsi que M Camilla.

Sur la candidature de M Camilla pour le poste de scrutateur et de secrétaire sont pour : M Camilla (167 tantièmes). S'abstiennent M Barral-Cadiere (139 tantièmes) et Mlle Cammal et Mr Liagre (140 tantièmes), Mr Beaux et ses pouvoirs (soit 310 Tantièmes) pour un total de 589 tantièmes.

Sur la candidature de Mlle Villard et de Mr Julien sont contre : Mr Beaunee (136 tantièmes) et Mr Camilla (167 tantièmes) soit un total de 303 tantièmes. S'abstiennent M Barral-Cadiere (139 tantièmes) et Mlle Cammal et Mr Liagre (140 tantièmes), Mr Beaux et ses pouvoirs (soit 310 Tantièmes) pour un total de 589 tantièmes.

Sont nommés à la majorité des copropriétaires Mlle Villard et M Jullien scrutateurs et le syndic secrétaire.

**3. Compte-rendu d'activité du conseil syndical pour l'exercice 2005/2006**

(article 22 modifié du décret)

Information est donnée par le conseil syndical.

MR PETOT ANTONY rejoint l'assemblée à 18 H 47.

**4. Examen et Approbation des comptes arrêtés au 30/09/2006. Majorité simple (Art. 24)**

Nous vous rappelons que les éléments comptables peuvent être consultés dans les bureaux du syndic le vendredi 23 Mars 2007, 18 Place de la Croix Rousse 69004 LYON.

Résolution : "Les comptes arrêtés au 30 Septembre 2006 sont approuvés."

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 40 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5319 tantièmes.

Votent contre : 3 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 477 tantièmes.

CAMILLA ANTOINE (167)

[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

S'abstiennent : 4 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 590 tantièmes.

BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140) - CHAMPETINAUD EMMANUEL (157) -

PARADIS BRUNO (157)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

**5. Compte-rendu du Syndic sur les procédures en cours.**

Information est donnée par le syndic.

**6. Information du syndic sur les avis demandés au conseil syndical au titre de l'exercice précédent.**

Information est donnée par le syndic.

**7. Quitus à donner au syndic pour l'ensemble de sa gestion, Majorité simple (Art. 24)**

Résolution : "Quitus est donné au syndic pour l'ensemble de sa gestion."

M Camilla est contre avec expresse réserve, compte tenu que depuis l'élection du Cabinet Carrier Delastre Rollet lors de l'AG de juin 2002 il n'y a toujours pas de règles de fonctionnement comme stipulé au contrat de syndic.

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 42 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5613 tantièmes.

Votent contre : 3 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 477 tantièmes.

CAMILLA ANTOINE (167)

[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

S'abstiennent : 2 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 296 tantièmes.

BARRAL-CADIERE PHILIPPE (139) - CHAMPETINAUD EMMANUEL (157)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

**8. Approbation du budget prévisionnel pour l'Exercice 2006/2007. Majorité simple (Art. 24)**

Montant proposé : 155 000 euros et les appels de fond du 4ème trimestre 2007 et du 1er trimestre 2008.

Résolution : "Le budget prévisionnel est adopté ainsi que les appels de fond des 4ème trimestre 2007 et 1er trimestre 2008."

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 45 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 6083 tantièmes.

Votent contre : 2 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 303 tantièmes.

BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - CAMILLA ANTOINE (167)

S'abstiennent : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

**9. Délégation de pouvoirs à donner au conseil syndical Majorité absolue (Art. 25)**

Délégation de pouvoirs à donner au conseil syndical de décider et de faire exécuter tous travaux d'entretien, en dehors de l'entretien courant, d'améliorations nécessaires ou utiles et répondant à l'intérêt général de la Copropriété- Article 25 de la loi du 10 juillet 1965 et Article 21 du Décret du 17 mars 1967 – Montant à fixer

Résolution : "L'assemblée générale donne mandat aux membres du conseil syndical de décider et de faire exécuter tous travaux d'entretien, en dehors de l'entretien courant, d'améliorations nécessaires ou utiles et répondant à l'intérêt général de la Copropriété, ceci pour un montant maximum de 1 000 € par an."

Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 46 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 6219 tantièmes.

Votent contre : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 167 tantièmes.

CAMILLA ANTOINE (167)

S'abstiennent : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 25.

**10. Renouvellement des membres du Conseil Syndical et des commissions pour une durée de 1 an. Majorité absolue (Art. 25)**

Se sont présentés à l'allée 1 : M Jullien,

S'abstiennent M Beaux et M Barral soit 296 tantièmes.

Se sont présentés à l'allée 3 : M Camilla, Mlle Villard et M Lacroix.

Pour M Camilla : M Camilla ( soit 167 tantièmes). Abstentions :Mme Champetinaud,M Liagre, M Beaux (sans pouvoirs), M Barral et M Carillon soit 729 tantièmes. Contre : Le reste des copropriétaires.

Contre Mlle Villard : M Camilla et M Baunee (soit 303 tantièmes). Abstentions :M Liagre et M Beaux, M Barral (436 Tantièmes). Pour : Le reste des copropriétaires .

Contre M Lacroix : M Camilla (soit 167 tantièmes). Abstentions : M Liagre et M Carillon, M Beaux et M Barral (soit 572 tantièmes). Pour : Le reste des copropriétaires.

Sont élus Mlle Villard, M Jullien et M Lacroix à la majorité des copropriétaires.

**11. Renouvellement des représentants du Parc de la Gravière pour une durée de 1 an. Majorité absolue (Art. 25)**

Résolution : "Sont nommés M Lacroix et M Julien représentants du Parc de la Gravière."

Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 47 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 6386 tantièmes.

Votent contre : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

AG ILOT 6 LA GRAVIERE 1 ET 3 ALLEE DE LA GRAVIERE 69110 STE FOY LES LYON - PV  
S'abstiennent : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 25.

**12. Dossier impayé - Charges de copropriété de M. GADREY Olivier - Autorisation d'engager une procédure. Majorité absolue (Art. 25)**

Mandat au syndic pour engager la procédure de saisie immobilière à l'encontre de M. GADREY Olivier et décisions accessoires.

Après avoir été informée par le syndic, des diverses actions entreprises pour procéder au recouvrement de la dette de M. GADREY Olivier à l'encontre du syndicat de copropriété et conformément à l'article 55 du décret du 17 Mars 1967.

Résolution : "L'assemblée générale autorise le syndicat à engager une procédure de saisie immobilière et de vente par adjudication des lots dont est propriétaire M. GADREY dont la dette se monte à la somme de 3 202,77 € au 16 Janvier 2007."

Cette résolution est mise au vote à majorité de l'article 25 de la loi du juillet 1965.

Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 36 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 4969 tantièmes.

BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - BRAILLON DANIEL (136) - BRUNET DANIEL (153) - CHAMPETINAUD EMMANUEL (157) - FABRE JACQUES (126) - GIRARD GEORGES (14) - JEAN ANDRE (126) - PARADIS BRUNO (157)

[ COURBIS JEAN (136) ] : BONCHE PIERRE (293) - GROUPE IMMOBILIER CASINO (135)

[ CUIGNET JEANNINE (140) ] : FOREST GABRIELLE (157) - TOMOLILLO JEANNE (153)

[ DUNOYER MICHEL (157) ] : POMMEPUY YVES (167) - SOL JEAN-JACQUES (153)

[ ELBAZ FELIX (153) ] : CECILAUD (153) - FRETU MICHEL (14) - GUIMBESKI MARCEL (150)

[ GRENIER DANIELLE (153) ] : BERNET ANDRE (153)

[ JULLIEN RAYMOND (126) ] : BARBAGLI ANDRE (126) - LARUE GISELE (140) - MONIER MARGUERITE (136)

[ LACROIX JEAN-CLAUDE ] : BOUILLET CLAIRE (154) - DOLLE DAVID (143)

[ RAOUX PAULETTE (136) ] : PEGON REMY (140) - PION ANDRE (28)

[ VILLARD CHRISTIANE (136) ] : AIMETTI DOMINIQUE (153) - BEAUNE JEAN-CLAUDE (143) - SCHIOLA JEAN-PIERRE (136)

Votent contre : 5 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 752 tantièmes.

S'abstiennent : 6 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 665 tantièmes.

CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140) - LACROIX JEAN-CLAUDE (153) - PETOT ANTONY (52)

[ BENOIT MARIE-THERESE (153) ] : BURCKARD JEAN-PIERRE (153) - REY (14)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

L'assemblée constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25, mais le vote a recueilli au moins les tiers des voix de tous les copropriétaires. Il est donc procédé immédiatement, conformément à l'article 25-1, à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

**13. Majorité simple (Art. 24)**

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 36 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 4969 tantièmes.

Votent contre : 5 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 752 tantièmes.

BARRAL-CADIERE PHILIPPE (139) - CAMILLA ANTOINE (167)

[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

AG ILOT 6 LA GRAVIERE 1 ET 3 ALLEE DE LA GRAVIERE 69110 STE FOY LES LYON - PV

[ DUNOYER MICHEL ] : CARILLON GERALD (136)

S'abstiennent : 6 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 665 tantièmes.

CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140) - LACROIX JEAN-CLAUDE (153) - PETOT ANTONY (52)

[ BENOIT MARIE-THERESE (153) ] : BURCKARD JEAN-PIERRE (153) - REY (14)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 25-1.

**14. Dossier impayé - Charges de copropriété de M. GADREY Olivier - Autorisation procéder appel de fonds. Majorité absolue (Art. 25)**

Résolution : "L'assemblée générale est informée qu'en cas de défaut d'enchère, le syndicat de copropriété serait, en sa qualité de poursuivant, déclaré adjudicateur pour le montant de la mise à prix (article 706.2 - ancien cod de procédure civile qui sera déterminé par le syndic au mieux des intérêts du syndicat, à savoir du total des arriérés, frais et honoraires).

Elle autorise en conséquence le syndic à procéder à l'appel de fond éventuellement, nécessaire à sa réalisation sur avis du Conseil Syndical. Au cas où la copropriété se trouverait adjudicateur d'office, l'Assemblée Générale mandatera le syndic pour rechercher un acquéreur éventuellement avec le concours d'un professionnel sans mandat exclusif pour le dit bien, au prix minimum de la dette plus l'ensemble des frais, honoraires et dépenses engagés par le syndicat."

Cette résolution est mise au vote à la majorité de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965.

Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 37 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5003 tantièmes.

BARRAL-CADIERE PHILIPPE (139) - BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - BRAILLON DANIEL (136) - BRUNET DANIEL (153) - FABRE JACQUES (126) - GIRARD GEORGES (14) - JEAN ANDRE (126) - PARADIS BRUNO (157) - PETOT ANTONY (52)

[ COURBIS JEAN (136) ] : BONCHE PIERRE (293) - GROUPE IMMOBILIER CASINO (135)

[ CUIGNET JEANNINE (140) ] : FOREST GABRIELLE (157) - TOMOLILLO JEANNE (153)

[ DUNOYER MICHEL (157) ] : POMMEPUY YVES (167) - SOL JEAN-JACQUES (153)

[ ELBAZ FELIX (153) ] : CECILAU (153) - FRETY MICHEL (14) - GUIMBESKI MARCEL (150)

[ GRENIER DANIELLE (153) ] : BERNET ANDRE (153)

[ JULLIEN RAYMOND (126) ] : BARBAGLI ANDRE (126) - LARUE GISELE (140) - MONIER MARGUERITE (136)

[ LACROIX JEAN-CLAUDE ] : BOUILLET CLAIRE (154) - DOLLE DAVID (143)

[ RAOUX PAULETTE (136) ] : PEGON REMY (140) - PION ANDRE (28)

[ VILLARD CHRISTIANE (136) ] : AIMETTI DOMINIQUE (153) - BEAUNE JEAN-CLAUDE (143) - SCHIOLA JEAN-PIERRE (136)

Votent contre : 4 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 613 tantièmes.

S'abstiennent : 6 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 770 tantièmes.

CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140) - CHAMPETINAUD EMMANUEL (157) - LACROIX JEAN-CLAUDE (153)

[ BENOIT MARIE-THERESE (153) ] : BURCKARD JEAN-PIERRE (153) - REY (14)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

L'assemblée constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25, mais le vote a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires. Il est donc procédé immédiatement, conformément à l'article 25-1, à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

**15. Majorité simple (Art. 24)**

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 37 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5003 tantièmes.

Votent contre : 4 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 613 tantièmes.

AG ILOT 6 LA GRAVIERE 1 ET 3 ALLEE DE LA GRAVIERE 69110 STE FOY LES LYON - PV  
CAMILLA ANTOINE (167)

[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

[ DUNOYER MICHEL ] : CARILLON GERALD (136)

S'abstiennent : 6 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 770 tantièmes.

CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140) - CHAMPETINAUD EMMANUEL (157) - LACROIX JEAN-CLAUDE (153)

[ BENOIT MARIE-THERESE (153) ] : BURCKARD JEAN-PIERRE (153) - REY (14)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 25-1.

#### 16. Dossier Entretien Loge du Gardien Majorité simple (Art. 24)

A la demande de M.DOUILLET, gardien de la résidence.

Décision quant à la remise en état de la salle de bain de la loge occupés par M. DOUILLET selon proposition de la société SELECTA, joint à l'ordre du jour pour un montant de 1 391,86 € TTC.

Résolution : "L'assemblée Générale approuve les travaux selon devis de la société SELECTA pour un montant de : 1391,86 € TTC."

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 44 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5926 tantièmes.

Votent contre : 3 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 460 tantièmes.

BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) - CAMILLA ANTOINE (167)

S'abstiennent : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

#### 17. Dossier Espace Vert Majorité absolue (Art. 25)

Décision à prendre pour les travaux d'aménagement selon proposition de la société PERRIN choisi par le Conseil Syndical selon proposition du 06 Octobre 2006 pour un montant de 1212,74 € TTC joint à l'ordre du jour.

Résolution : " L'assemblée Générale approuve les travaux selon devis de la société PERRIN pour un montant de :

"

Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 23 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 3083 tantièmes.

CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140) - PARADIS BRUNO (157)

[ BENOIT MARIE-THERESE (153) ] : BURCKARD JEAN-PIERRE (153) - REY (14)

[ CUIGNET JEANNINE (140) ] : FOREST GABRIELLE (157) - TOMOLILLO JEANNE (153)

[ ELBAZ FELIX (153) ] : CECILAU (153) - FRETY MICHEL (14) - GUIMBESKI MARCEL (150)

[ JULLIEN RAYMOND (126) ] : BARBAGLI ANDRE (126) - LARUE GISELE (140) - MONIER MARGUERITE (136)

[ LACROIX JEAN-CLAUDE (153) ] : BOUILLET CLAIRE (154) - DOLLE DAVID (143)

[ VILLARD CHRISTIANE (136) ] : AIMETTI DOMINIQUE (153) - BEAUNE JEAN-CLAUDE (143) - SCHIOLA JEAN-PIERRE (136)

Votent contre : 23 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 3289 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 14 tantièmes.

GIRARD GEORGES (14)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est rejetée dans les conditions de majorité de l'article 25.

**18. Dossier TNT - Vote allée 1 Majorité absolue (Art. 25)**

A la demande du Conseil Syndical.

Décision à prendre concernant la mise en place de la TNT sur l'allée 1 et l'allée 3, selon la proposition de la société CONJONXION et CSA joint à l'ordre du jour.

Résolution : "Les copropriétaires de l'allée 1 informés, décident de procéder aux travaux selon la proposition de la société : ."

Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 5003 tantièmes

Votent pour : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 131 tantièmes.

[ COURBIS JEAN ] : GROUPE IMMOBILIER CASINO (131)

Votent contre : 22 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 2914 tantièmes.

S'abstiennent : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

Absents : 16 copropriétaire(s) totalisant 1958 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est rejetée dans les conditions de majorité de l'article 25.

**19. Dossier TNT - Vote allée 3 Majorité absolue (Art. 25)**

Résolution : "Les copropriétaires de l'allée 3 informés, décident de procéder aux travaux selon proposition de la société : ."

Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 4907 tantièmes

Votent pour : 7 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 940 tantièmes.

[ LACROIX JEAN-CLAUDE (139) ] : BOUILLET CLAIRE (140) - DOLLE DAVID (139)

[ VILLARD CHRISTIANE (122) ] : AIMETTI DOMINIQUE (139) - BEAUNE JEAN-CLAUDE (139) - SCHIOLA JEAN-PIERRE (122)

Votent contre : 13 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 1723 tantièmes.

S'abstiennent : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

Absents : 17 copropriétaire(s) totalisant 2244 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est rejetée dans les conditions de majorité de l'article 25.

**20. Dossier Ascenseur - Travaux de mise en conformité selon la loi du 3 Juillet 2003.**

Information du syndic.

**21. Dossier mise en conformité sécurité des garages en sous-sol. Majorité absolue (Art. 25)**

En fonction du rapport diagnostic du contrôle technique réalisé par le bureau VERITAS dont copie ci-joint du 27 Septembre 2006.

Résolution : "L'assemblée générale informée, autorise le syndic à faire réaliser, dans la limite d'un budget de 2 000 € TTC, une étude pour la mise en conformité des garages en sous-sol."

Cette dépense étant à la charge des propriétaires des garages en sous-sol.

AG ILOT 6 LA GRAVIERE 1 ET 3 ALLEE DE LA GRAVIERE 69110 STE FOY LES LYON - PV  
Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 1008 tantièmes

Votent pour : 36 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 560 tantièmes.  
Votent contre : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 14 tantièmes.  
[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. ] : SAMIEZ PASCAL (14)  
S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 28 tantièmes.  
CAMILLA ANTOINE (28)

Absents : 28 copropriétaire(s) totalisant 406 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 25.

#### **22. Dossier Procédure engagée par M. CAMILLA.**

Dossier procédure engagée par M. CAMILLA au titre de sa demande en annulation des décisions prises lors de l'assemblée générale du 27 Juin 2002.

Par un jugement rendu en date du 08 Février 2007 par la 3ème chambre du Tribunal de Grande Instance de Lyon dont copie ci-joint, la copropriété a obtenu globalement satisfaction puisque seules les résolutions n°2, n°3, n°4 alinéa 2 et n°12 ont fait l'objet d'une annulation par le tribunal.

C'est pourquoi, le syndic propose que ces résolutions soient à nouveau soumises au vote de la présente assemblée générale.

#### **23. Dossier Procédure - Approbation des comptes arrêtés au 30/09/2001. Majorité simple (Art. 24)**

Résolution n°1 correspondant à la résolution n°2 de l'assemblée générale du 27 Juin 2002) : Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2001 pour la période du 1er Octobre 2000 au 30 Septembre 2001.

Résolution : "L'assemblée générale informée, approuve les comptes arrêtés au 30 Septembre 2001."

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.  
Votent contre : 37 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5044 tantièmes.  
S'abstiennent : 10 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 1342 tantièmes.  
BARRAL-CADIERE PHILIPPE (139) - BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - BRUNET DANIEL (153) - CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140) - CHAMPETINAUD EMMANUEL (157) - GIRARD GEORGES (14) - PARADIS BRUNO (157)  
[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)  
[ DUNOYER MICHEL ] : CARILLON GERALD (136)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est rejetée dans les conditions de majorité de l'article 24.

#### **24. Dossier Procédure - Quitus à donner au syndic, la régie GFF VERZIER, pour sa gestion. Majorité simple (Art. 24)**

Résolution correspondant à la résolution n°3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 2 Juin 2002.  
Il s'agit du quitus à donner au syndic, la régie GFF VERZIER pour sa gestion pendant la période du 1er Octobre au 30 Septembre 2001.

Résolution : "Quitus est donné au syndic, la régie GFF VERZIER, pour sa gestion pendant l'exercice écoulé soit au 1er Octobre 2000 au 30 Septembre 2001."

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

Votent contre : 37 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5044 tantièmes.

S'abstiennent : 10 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 1342 tantièmes.

BARRAL-CADIERE PHILIPPE (139) - BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - BRUNET DANIEL (153) - CAMMAL E.& MR LIAGRE P. (140) - CHAMPETINAUD EMMANUEL (157) - GIRARD GEORGES (14) - PARADIS BRUNO (157)

[ BEAUX P.& MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

[ DUNOYER MICHEL ] : CARILLON GERALD (136)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est rejetée dans les conditions de majorité de l'article 24.

**25. Dossier Procédure - Travaux Rénovation Chaufferie. Majorité simple (Art. 24)**

Résolution correspondant à la résolution n°4 alinéa 2 de l'assemblée générale du 27 Juin 2002 au titre des travaux décidés lors de cette assemblée générale et correspondant à la rénovation de la chaufferie.

Choix de l'entreprise pour l'exécution des travaux de remplacement de la chaudière. Il est proposé que le choix soit laissé au Conseil Syndical comme cela était précisé à l'époque, pour le choix de la société qui sera mandatée pour la réalisation de ces travaux. Travaux qui ont été réalisés dans le courant de l'été 2002.

Résolution : "L'assemblée générale informée, autorise le Conseil Syndical à choisir une entreprise pour l'exécution des travaux de remplacement de la chaudière."

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 39 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5187 tantièmes.

Votent contre : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 167 tantièmes.

CAMILLA ANTOINE (167)

S'abstiennent : 7 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 1032 tantièmes.

BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - BRUNET DANIEL (153) - CAMMAL E.& MR LIAGRE P. (140) - PARADIS BRUNO (157)

[ BEAUX P.& MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

[ DUNOYER MICHEL ] : CARILLON GERALD (136)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

**26. Dossier Procédure - Fixation Modalités Consultation. Majorité absolue (Art. 25)**

Résolution correspondant à la résolution n°12 de l'assemblée générale du 27 Juin 2002. Fixation des modalités de consultation des pièces comptables et documents concernant le syndicat avant la prochaine assemblée générale qui aura à se prononcer sur l'exercice clos au 30 septembre 2002.

Résolution : "L'assemblée générale informée, décide de fixer les modalités de consultation des pièces comptables et documents concernant le syndicat."

Type de vote : Majorité absolue (Art. 25), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 41 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5494 tantièmes.

BRAILLON DANIEL (136) - BRUNET DANIEL (153) - CHAMPETINAUD EMMANUEL (157) - FABRE JACQUES (126) - GIRARD GEORGES (14) - JEAN ANDRE (126) - PARADIS BRUNO (157) - PETOT ANTONY (52)

[ BENOIT MARIE-THERESE (153) ] : BURCKARD JEAN-PIERRE (153) - REY (14)

AG ILOT 6 LA GRAVIERE 1 ET 3 ALLEE DE LA GRAVIERE 69110 STE FOY LES LYON - PV  
[ COURBIS JEAN (136) ] : BONCHE PIERRE (293) - GROUPE IMMOBILIER CASINO (135)  
[ CUIGNET JEANNINE (140) ] : FOREST GABRIELLE (157) - TOMOLILLO JEANNE (153)  
[ DUNOYER MICHEL (157) ] : CARILLON GERALD (136) - POMMEPUY YVES (167) - SOL JEAN-JACQUES (153)  
[ ELBAZ FELIX (153) ] : CECILIAUR (153) - FRETU MICHEL (14) - GUIMBESKI MARCEL (150)  
[ GRENIER DANIELLE (153) ] : BERNET ANDRE (153)  
[ JULLIEN RAYMOND (126) ] : BARBAGLI ANDRE (126) - LARUE GISELE (140) - MONIER MARGUERITE (136)  
[ LACROIX JEAN-CLAUDE (153) ] : BOUILLET CLAIRE (154) - DOLLE DAVID (143)  
[ RAOUX PAULETTE (136) ] : PEGON REMY (140) - PION ANDRE (28)  
[ VILLARD CHRISTIANE (136) ] : AIMETTI DOMINIQUE (153) - BEAUNE JEAN-CLAUDE (143) - SCHIOLA JEAN-PIERRE (136)

Votent contre : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 167 tantièmes.

S'abstiennent : 5 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 725 tantièmes.

BARRAL-CADIERE PHILIPPE (139) - BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140)  
[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

L'assemblée constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25, mais le vote a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires. Il est donc procédé immédiatement, conformément à l'article 25-1, à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

#### 27. Majorité simple (Art. 24)

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 11062 tantièmes

Votent pour : 41 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 5494 tantièmes.

Votent contre : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 167 tantièmes.

CAMILLA ANTOINE (167)

S'abstiennent : 5 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 725 tantièmes.

BARRAL-CADIERE PHILIPPE (139) - BEAUNEE & MLE JOLIVEAU (136) - CAMMAL E. & MR LIAGRE P. (140)  
[ BEAUX P. & MLE LETOURNEAUX A. (157) ] : SAMIEZ PASCAL (153)

Absents : 45 copropriétaire(s) totalisant 4676 tantièmes.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 25-1.

#### 28. Travaux Étanchéité Edicule Ascenseur - Allée 1. Majorité simple (Art. 24)

Suite à des dégradations constatées sur l'étanchéité qui date de l'origine de l'immeuble sur la toiture terrasse de l'édicule d'ascenseur.

La société ECEC ETANCHEITE a établi un devis pour la remise en état de l'étanchéité de l'édicule de l'ascenseur de l'allée 1, selon proposition du 12 Mai 2006 joint à l'ordre du jour pour un montant de 2 111,55 € TTC.

Résolution : "Les copropriétaires de l'allée 1 informés, décident de procéder à ces travaux selon proposition de la société ECEC EANCHEITE."

Type de vote : Majorité simple (Art. 24), impliquant une base de calcul de : 5003 tantièmes

Votent pour : 22 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 2906 tantièmes.

Votent contre : 0 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 0 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) présent(s) ou représenté(s) totalisant 139 tantièmes.

CHAMPETINAUD EMMANUEL (139)

Absents : 16 copropriétaire(s) totalisant 1958 tantièmes.

AG ILOT 6 LA GRAVIERE 1 ET 3 ALLEE DE LA GRAVIERE 69110 STE FOY LES LYON - PV  
En vertu de quoi, cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 01

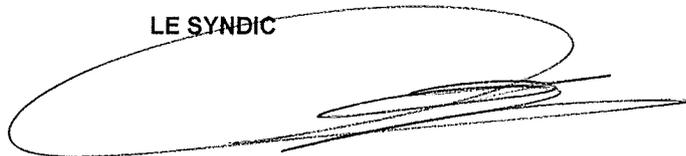
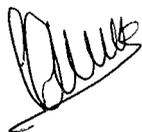
Le procès-verbal a été signé par M Lacroix , Président de séance, et M. DELASTRE, syndic

FAIT A

LE 28/03/2007

LE PRESIDENT DE SEANCE

LE SYNDIC



Scrutateurs M Jullien et Mlle Villard.

